

Des éoliennes à 30 km des côtes manchoises

Le 4^e parc éolien en mer de la région sera aménagé au large du Cotentin. Le gouvernement l'a annoncé vendredi. Sur place, la vigilance s'organise.

La ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, et la ministre de la Mer, Annick Girardin, ont officialisé l'implantation du quatrième parc éolien en mer de Normandie, vendredi : la zone retenue est « à plus de 32 km au large de Barfleur et 40 km des tours Vauban de Saint-Vaast ».

Ce parc, « d'une capacité d'environ 1 000 mégawatts », permettra de produire de l'électricité « pour couvrir les besoins d'environ 800 000 foyers ».

Déjà des réponses

Voilà qui répond - en partie - aux élus, habitants et pêcheurs qui avaient prévu, avant cette annonce, de se retrouver samedi, pour créer une association de défense contre cette implantation. Ils craignaient l'aménagement

de « ce parc à une douzaine de kilomètres des côtes, avec un impact visuel incompatible avec l'activité touristique et l'activité de la pêche », selon des élus du Val-de-Saire.

« C'est la surprise. L'État stipule que la zone, d'une surface de 500 km², sera éloignée de la côte d'environ trois fois la distance prévue à la base, commente Christiane Tincelin, présidente de l'association Eolarge.com, créée samedi. C'est la preuve que nous avons été entendus. » Même s'ils espéraient un éloignement de 50 km.

L'association, créée avec l'appui de nombreux élus du secteur, ne compte pas lâcher la pale de l'éolienne. « Nous ne sommes pas contre l'éolien maritime. Cela fait partie du

développement économique de notre région. C'est générateur d'emplois avec une usine de fabrication de pales à Cherbourg », insiste Gilbert Doucet, maire de Saint-Vaast. Mais ses 40 membres regrettent le manque d'étude d'impact sur le lieu retenu. « Il reste des inquiétudes pour la pêche professionnelle », insiste Christiane Tincelin.

Un 5^e parc ?

Christiane Tincelin veut élargir les discussions au niveau régional. Pour transporter l'électricité, deux solutions de raccordement électrique à terre sont évoquées dans le projet actuel.

« C'est soit L'Etang-Bertrand près de Valognes ou Le Havre. Nous pré-

conisons cette seconde solution car les infrastructures sont déjà en place là-bas », déclare Yves Asseline, membre de la commission.

L'ébauche d'un cinquième parc est par ailleurs déjà d'actualité, réclamé par des élus normands qui ont écrit au ministère de la Transition écologique fin novembre. Parmi eux, le maire du Havre, l'ancien Premier ministre Édouard Philippe, et Marie-Agnès Poussier-Winsbach, la maire de Fécamp. Son intercommunalité s'était prononcée en faveur de l'implantation des éoliennes attribuées au Cotentin face à ses côtes.

« Notre option à 50 km des côtes du Val-de-Saire les aurait en partie satisfaits », soufflent les membres de l'association manchoise.